

CERTIFICAT D'EXÉCUTION pour acompte sur subvention

Le Maire Le Président

de la collectivité

Atteste que l'opération :

commencée le (la date de commencement de l'opération s'apprécie au regard du premier acte juridique (ex devis / marché) passé pour la réalisation de l'opération concernée)

est en cours de réalisation en conformité de ses caractéristiques par rapport à l'arrêté attributif du au titre de la DETR (année d'attribution).

Le receveur municipal de

Certifie qu'il a payé sur les fonds de la collectivité susvisée la somme de : (en toutes lettres)

correspondant au **montant cumulé des dépenses effectuées pour la réalisation de l'opération subventionnée** à la date du présent certificat et suivant le dernier décompte en sa possession, soit :

études - travaux - acquisition HT		€
Honoraires HT		€
Total HT		€
TVA		€
Total TTC		€

L'opération a déjà fait l'objet :

d'une avance de €, payée le (date du certificat de paiement) ;

d'acomptes pour un montant total de €*, le dernier paiement ayant été effectué le (date du certificat de paiement) ;

* Le montant des acomptes ne pourra excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention (article R.2334-30 du CGCT).

Fait à

le

Le Maire, Le Président
(nom, prénom, signature)

Le Receveur Municipal
(nom, prénom, signature)

